L'Œuvre architecturale de Le Corbusier

UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE

[6] Villa Savoye et loge du jardinier

POISSY / FRANCE

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, présentée par l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse.



L'ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne Le Corbusier 1929-1931



La villa Savoye et la loge du jardinier PLAN DE GESTION

Décembre 2014

SOMMAIRE

LA VILLA SAVOYE A POISSY & LA LOGE DU JARDINIER : « PLAN DE GESTION »

Page 3:	Introduction
Page 4:	Coordination et rédaction
Page 5:	Note méthodologique
Page 6:	ANALYSE DES CONTEXTES
Page 7:	ANALYSE DES CONTEXTES
Page 8:	à l'échelle du grand territoire
Page 9:	La constitution historique du territoire
Page 11:	Le rapport du monument à son site
Page 13 :	L'opportunité des vues
Page 15 :	La maîtrise de l'environnement du site
Page 27 :	Etat actuel des protections MH et des sites / 1
Page 16:	Etat actuel des protections MH et des sites / 2
Page 17 :	ANALYSE DES CONTEXTES
Page 18:	à l'échelle du visiteur
Page 19 :	Les axes de cheminement
Page 20 :	L'émergence d'une nouvelle centralité urbaine
Page 21 :	ANALYSE DES CONTEXTES
Page 22 :	à l'échelle du monument
Page 23 :	La villa « Les heures claires »:
Page 25 :	La loge du jardinier
Page 26 :	« Sanctuariser » la villa comme œuvre de Le Corbusier
Page 28 :	Thématiques transversales

SOMMAIRE

Page 29: **ÉNONCE DES PROPOSITIONS** Page 30: ÉNONCE DES PROPOSITIONS... ... à l'échelle du grand territoire Page 31: La maîtrise de l'environnement du site Page 32: La restitution des vues Page 33: La création d'un PPM Page 34: La modification du PLU Page 35: L'extension du Site Inscrit Page 36: ÉNONCE DES PROPOSITIONS... Page 37: ... à l'échelle du visiteur Page 38: L'émergence d'une nouvelle centralité urbaine Page 39: La création d'un pôle culturel Page 40: L'amélioration du parcours de visite et de l'offre de médiation La poursuite et la diversification des expositions et des activités pédagogiques Page 43: Page 46: ÉNONCE DES PROPOSITIONS... Page 47: ... à l'échelle du monument Page 48: La restauration de la loge du jardinier Page 50: Les interventions sur la villa Page 52: Réflexion paysagère sur le parc MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS / Tableau de synthèse Page 53: Page 54: Annexe 1: DOCUMENTS D'URBANISME Page 55: Intentions du PADD du PLU de Carrières s/s Poissy Page 56: PPRI – secteurs inondables de Poissy et Carrières-s/s Poissy Page 57: Plan du PLU de Poissy – Etat actuel Révision 2007 Page 58: Annexe 2: PROPOSITION DE « ZONE TAMPON » POUR LA VILLA SAVOYE Page 59: Constitution de la « Zone tampon » de la villa Savoye Annexe 3: La protection au titre des monuments historiques en France Page 61:

Introduction

Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972, ratifiée par l'État français en 1975, « L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution universelle au Mouvement Moderne » fait l'objet d'un dossier de nomination en série et transnationale à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

La villa Savoye, implantée sur la commune de Poissy dans le département des Yvelines, est un élément constitutif de cette série. Elle est l'icône absolue du Mouvement moderne, immédiatement reconnue comme telle.

La valeur universelle exceptionnelle (VUE) de la série est définie dans le chapitre III, volume I du présent dossier de proposition d'inscription. Le respect de la contribution de cet élément constitutif à la valeur universelle exceptionnelle du Bien proposé justifie la mise en place de mesures destinées à assurer sa conservation, sa protection et sa mise en valeur, ainsi que son intégration dans les programmes de planification générale. Le présent plan de gestion est une déclinaison locale du plan de gestion global de la série, pour les sites français, et aborde différentes échelles d'intervention.

Une synthèse des éléments de gestion et la description des limites de l'élément constitutif du Bien proposé et de sa zone tampon sont présentées dans le chapitre V, volume I. Les mécanismes de suivi et de contrôle sont résumés dans le chapitre VI.

La concertation et le lien entre les services de l'État, la Fondation Le Corbusier et les autorités municipales et locales, membres par ailleurs de l'Association des sites Le Corbusier créée afin d'accompagner la proposition d'inscription, est un des enjeux majeurs du suivi du Bien dans son ensemble. D'une façon générale, la complexité du plan de gestion varie selon l'élément constitutif, le nombre des parties prenantes, propriétaires ou gestionnaires; le présent document, élaboré par et pour les gestionnaires de l'élément constitutif du Bien a pour objectif de formaliser un projet d'aménagement du territoire, culturel, touristique et patrimonial adapté à la villa Savoye et à son environnement. Il précise les mécanismes de gestion en place et propose des actions spécifiques à développer.

Le plan de gestion de cet élément constitutif du Bien a été réalisé, en lien avec la Ville de Poissy, par le Centre des Monuments Nationaux et rédigé par Florence Babics, architecte du patrimoine, en collaboration avec les acteurs impliqués dans sa gestion et cités dans le document, en s'inspirant et en adaptant la trame méthodologique nationale.



COORDINATION ET REDACTION

Maitre d'ouvrage :

Centre des Monuments Nationaux - Mr Philippe BÉLAVAL, Président

Coordinateurs:

Thierry DUMANOIR Ancien administrateur du monument

Hervé YANNOU Administrateur du monument

Carine GUIMBARD Administratrice adjointe

Stéphanie CELLE Ancien conservateur du monument

Justine BONHOMME Sciences Po Lille

Chargée de mission :

Florence BABICS Architecte du Patrimoine

Comité technique :

Jean-Luc BOUDON Directeur du Développement et de l'Aménagement Urbain / Ville de Poissy

Bénédicte GANDINI Fondation Le Corbusier

Philippe CHARRON Adjoint au directeur de la conservation des monuments et des collections – Centre des monuments nationaux

Chargée d'opération / DMO - Centre des Monuments Nationaux Sophie MICHON **Charlotte PINGOUX** Chargée d'opération / DMO - Centre des Monuments Nationaux

Personnalités associées :

David CHAUFER Directeur Général adjoint chargé de la vie citoyenne / Ville de Poissy Florence XOLIN Adjointe au maire déléguée au Patrimoine et au Tourisme / Ville de Poissy

Michael CINALLI Directeur de l'Action culturelle / Ville de Poissy Sébastien GIORGIS Paysagiste-conseil de la DRIEE Ile-de-France

Vincent JANNIN Inspecteur des Sites des Yvelines / DRIEE Ile-de-France

AUE - Architecte des Bâtiments de France / Adjoint du SDAP des Yvelines Serge LIFCHITZ

Architecte en Chef des Monuments Historiques Pascal PRUNET

Paul TROUILLOUD Architecte des Bâtiments de France / Chef du SDAP des Yvelines Cabinet David DEVAUX Maître d'œuvre du bâtiment modulaire d'accueil et billetterie de la villa

ADN

Maître d'œuvre du bâtiment modulaire d'accueil et de billetterie de la villa Louis CHOULET Ingénierie Maître d'œuvre du bâtiment modulaire d'accueil et de billetterie de la villa **Bureau Michel FORGUE** Maître d'œuvre du bâtiment modulaire d'accueil et de billetterie de la villa

Note méthodologique

La réflexion sur l'élaboration d'un Plan de gestion pour la villa Savoye fait émerger trois échelles pertinentes d'analyse et d'intervention, liées à la géographie, à l'histoire et à la pratique des lieux. L'échelle « du grand territoire» est liée à l'installation de la villa dans son environnement géographique et paysager, l'échelle « du visiteur » considère l'approche piétonnière du site depuis le centre-ville et la gare du RER, et « l'échelle du monument » prend en compte la nouvelle vocation muséale de la villa de plaisance devenue icône de l'histoire de l'architecture.

Une réflexion...

....à l'échelle du territoire

Conçue comme maison de plaisance pour des Parisiens, la villa Savoye appartient à la tradition des maisons de villégiature qui bordent les rives de Seine aux alentours. Sa relation au territoire est forte et multiple: elle correspond à l'idéal classique du temple posé face au paysage et se rapproche par certains aspects du modèle palladien de la résidence de campagne. La géométrie de sa parcelle et ses grands murs de clôture ancrent également la villa dans l'histoire du territoire de Poissy et de ses voies d'accès. C'est surtout la maîtrise des vues sur le lointain que permet la villa Savoye: implantée sur le haut du coteau dominant la Seine et perchée sur des pilotis, elle « doit s'ouvrir aux quatre horizons » et jouir au maximum de la vue sur les méandres du fleuve.

....à l'échelle du visiteur

L'ouverture de la villa à un large public, parmi lequel figurent nombre d'étudiants en architecture venus du monde entier, impose de reconsidérer le cheminement reliant la gare du RER en centre-ville et la villa Savoye, sur le plateau de Beauregard

Ce parcours doit permettre d'appréhender le contexte paysager et historique de la villa, et de révéler des éléments importants dans la compréhension de la situation particulière de l'œuvre.

C'est à cette échelle que s'organise la mise en valeur globale du site dans un souci de perméabilité et de valorisation des espaces naturels du coteau et de son patrimoine bâti. Il est aussi important de rendre plus attrayant le parcours du visiteur depuis la gare du RER jusqu'à la villa et d'envisager la mise en place d'un parcours introductif au thème de Le Corbusier.

....à l'échelle du monument

L'importance majeure de la villa Savoye pour l'histoire de l'architecture, et du mouvement moderne en particulier, confère un statut à part à cet édifice conçu comme une œuvre de synthèse des thèses urbanistiques et du vocabulaire architectural mis en place par Le Corbusier dans ses « villas puristes ». La réflexion à l'échelle du monument vise à conforter la vocation muséale du site, la dimension pédagogique de sa visite, et à prendre en compte le processus de sanctuarisation dans lequel s'inscrit désormais la villa Savoye.

1- à l'échelle du grand territoire

Analyse des contextes...

2- à l'échelle du visiteur

3- à l'échelle du monument

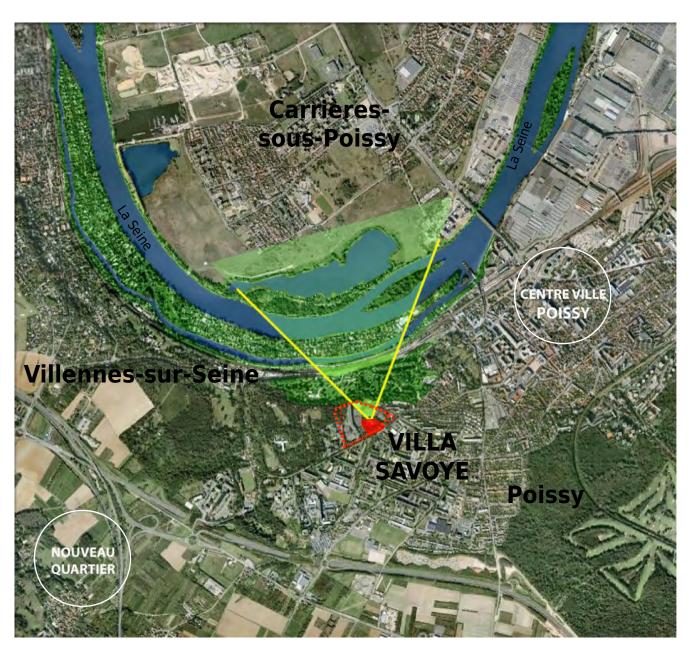
Analyse des contextes...

1- à l'échelle du grand territoire

Analyse des contextes...

1- à l'échelle du grand territoire

... à l'échelle du grand territoire



La constitution historique du territoire

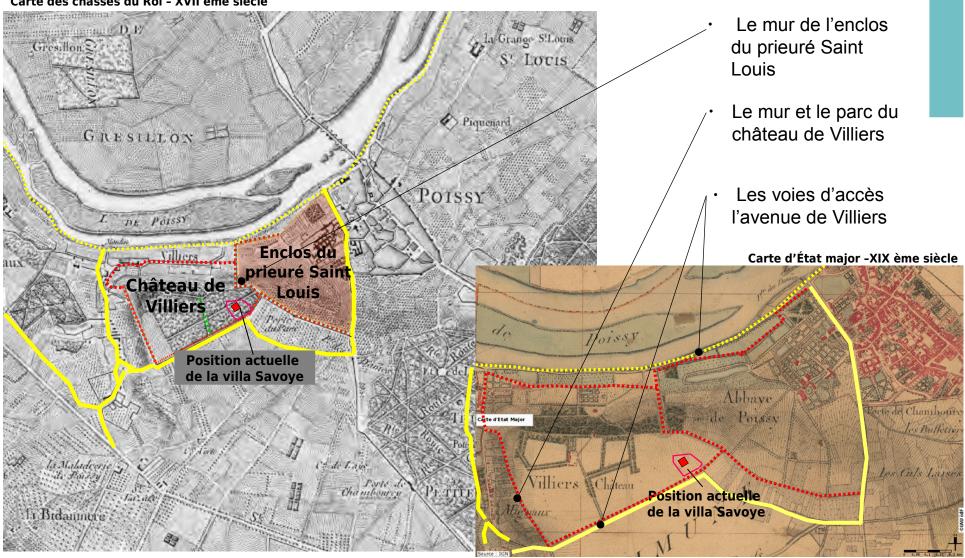
Le rapport du monument à son site

L'opportunité des vues

La maîtrise de l'environnement du site

La constitution historique du territoire

Carte des chasses du Roi - XVII ème siècle



La constitution historique du territoire

Le mur et le parc de l'ancien château de Villiers (photos 1,2 et 5)

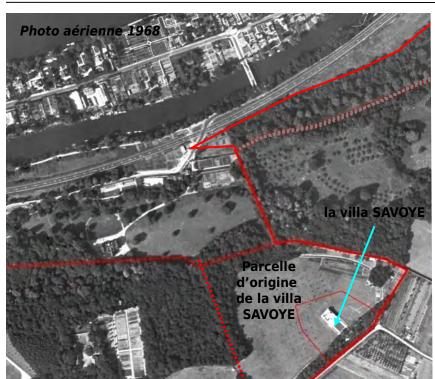


Les vestiges du mur de l'enclos du Prieuré St Louis (photo 3)





- La haie de grands arbres de la propriété de Villiers
- Le mur du parc du château de Villiers



Permanence des tracés viaires et des limites bâties





Les vestiges des murs et parcs anciens

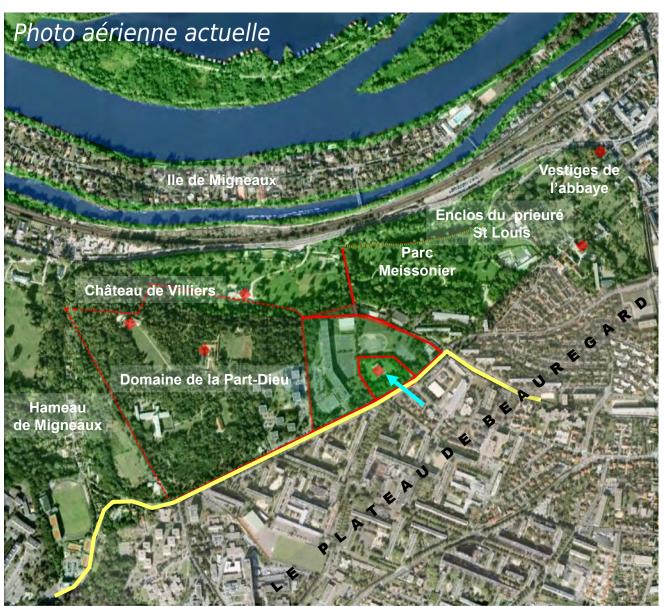
La parcelle de la villa Savoye comptait initialement sept hectares, issus du démantèlement du domaine boisé du château de Villiers en 1928.

Lors de la construction, Le Corbusier a conservé le mur de clôture Sud du domaine ainsi que le rideau de grands arbres et le sentier longeant le mur en pierre.

En 1965, la villa Savoye, destinée à être démolie pour construire un lycée, a été sauvée grâce à l'intervention d'André Malraux, mais au prix d'une amputation importante de son terrain.

Aujourd'hui, la villa ne conserve qu'un hectare de son parc d'origine mais son environnement naturel vers le Sud a été préservé.

Le rapport du monument à son site



L'existence d'un site naturel et patrimonial remarquable autour de la villa Savoye

- les coteaux de Seine et le plateau de Beauregard
- les îles et berges de la Seine
- l'ancien enclos du prieuré royal
- le parc de l'ancien château de Villiers
- La ZNIEFF de Carrières-sous-Poissy

La présence d'un patrimoine bâti riche

- le château de Villiers XIXème siècle.
- le domaine de la Part-Dieu
- · les vestiges de l'abbaye
- · les villas de l'île de Migneaux
- · le hameau de Migneaux

Le rapport du monument à son site

L'île de Migneaux, les berges de Seine et les villas de villégiature







- Le site de la Seine, ses méandres et ses îles
- Le patrimoine naturel lié au fleuve, son intérêt faunistique et floristique
- Les villas de villégiature et leurs jardins au bord de l'eau
- les cabanes de pêcheurs et les sites de pêche
- un site prisé des sportifs et des promeneurs





Les berges de la Seine et les îles – les cabanes de pêcheurs – les villas de plaisance

L'opportunité des vues

Position dominante de la villa dans le paysage (Croquis de Le Corbusier)







La « fenêtre » sur le paysage



Vue sur le verger et les coteaux de la Seine (Croquis de Le Corbusier)

- La situation dominante depuis le plateau de Beauregard
- Les vues sur les méandres et les coteaux de la Seine
- Le jardin-paysage de vergers

Le Corbusier décrit le terrain de l'av. de Villiers dans ces termes: « le site: une vaste pelouse bombée en dôme aplati; la vue principale est au Nord...»

Il évoque l'implantation de la villa dans l'environnement végétal du plateau : « la maison est une boîte en l'air (...); la boîte est au milieu des prairies, dominant les vergers »; il veut installer la villa au milieu de l'herbe « sans rien déranger... » .

Il imagine une construction sur pilotis, couverte d'un toit-jardin, et sous laquelle passe la lumière et se poursuit le paysage; une maison en rapport avec les éléments fondamentaux naturels comme le sol, le soleil, la vue, le ciel...

Enfin, il est séduit par l'opportunité des vues sur les méandres de la Seine qu'offre la position dominante du terrain, installé sur le rebord Nord du plateau de Beauregard. C'est ainsi qu'il conçoit la « fenêtre » du solarium cadrant le paysage du coteau de Carrières-sous-Poissy, sur l'autre rive, et les méandres de la Seine au loin.

L'opportunité des vues

Des vues masquées ou altérées

Le relief naturel du coteau et la présence des parcs protégés ont préservé en partie les vues au Nord de la villa Savoye.

De même, le coteau de Carrières-sur-Seine a été construit, mais le relief demeure et des masses boisées apparaissent encore.

Actuellement cette vue est en grande partie masquée par les deux rideaux d'arbres installés l'un en limite Nord de la parcelle du lycée, et l'autre en limite Nord de la parcelle de la villa Savoye.

Mais l'altération majeure des vues provient des terrains de sport, tous situés dans le cône de vue de la « fenêtre » du solarium.

La haie mitoyenne avec le lycée ne parvient pas à masquer totalement les installations sportives – terrains de sport dénudés et bâtiment préfabriqué du gymnase – en particulier l'hiver lorsque les arbres perdent leurs feuilles.

L'été, à l'inverse, la forte proximité de cette haie bloque la vision du visiteur depuis la villa: de la cuisine ou du salon, partout les vues se heurtent à une masse feuillue sombre, dense et continue.

Quant aux beaux arbres des parcs Meissonier et de Villiers installés dans le haut du coteau, s'ils offrent une barrière visuelle appréciable vis-à-vis des zones construites du coteau de Carrières-s/s-Poissy, ils contribuent eux aussi à masquer les vues sur les lointains depuis les étages de la villa.

Vue actuelle depuis la terrasse du 2ème niveau



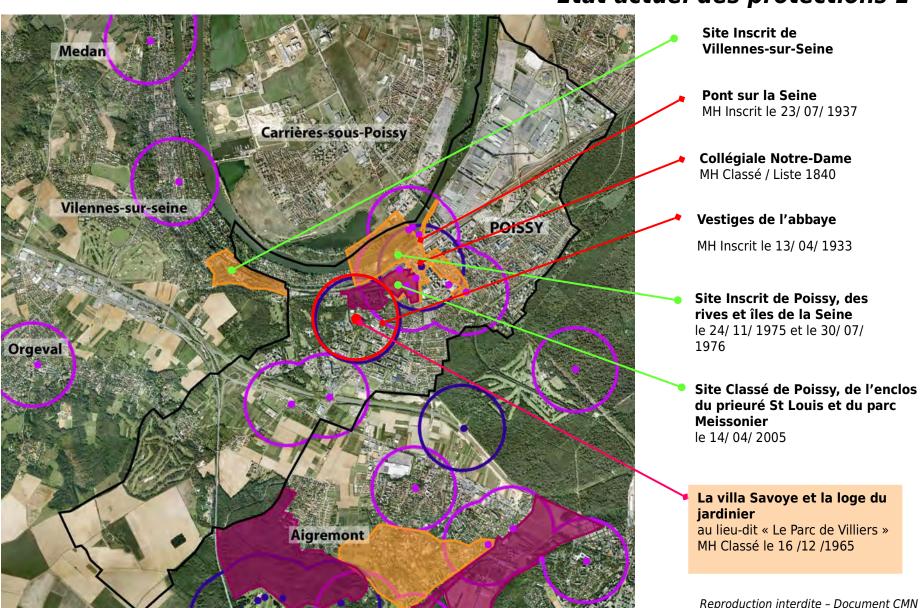


Vue depuis le parc Meissonier



La « fenêtre » du solarium cadrée sur le paysage au Nord

La maîtrise de l'environnement du site État actuel des protections 1



La maîtrise de l'environnement du site État actuel des protections 2

Villennes-sur-Seine de Carrières-s/s-Poissy PADD de Carrières-Sous-**Poissy** Préservation des espaces naturels du secteur des berges et du secteur du Commune d plateau CARRIERES-SOUS-POISSY **ZNIEFF** de Type 2 de Carrières-Sous-Poissy: Site Inscrit de Poissy, des Commune d rives et îles de la Seine VILLENNE le 24/11/1975 et le 30/07/ 1976 Site Classé de l'Enclos de l'ancien prieuré Saint-Louis et du parc Meissonier Site Classé le 14/04/ 2005 Villa Savoye Abords / rayon de 500m actuel Commune de Absence de protection et **POISSY** de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager

PPRI de Poissy et

Site Inscrit de

Analyse des contextes... 2- à l'échelle du visiteur

2

... à l'échelle du visiteur



Un Axe Est-Ouest existant :

du bourg ancien au nouveau quartier

Un Axe Nord-Sud à créer:

Liaisons du plateau de Beauregard aux rives de Seine

Une nouvelle centralité à créer : Un équipement culturel face à la villa Savoye

Les axes de cheminement

Avenue Blanche de Castille / Allées du parc Messonier





La liaison du coteau à la Seine

- Des continuités à rétablir
- Des patrimoines à connecter
- Des espaces à décloisonner
- Relier le plateau aux rives de la Seine





Avenue de Villiers - L'entrée de la villa Savoye

Le trajet des visiteurs

- Une approche à rendre plus attrayante
- · Donner à comprendre les abords
- · Étudier la présentation du site de la villa
- · Renforcer la lisibilité de l'entrée
- Améliorer la signalétique à l'extérieur et à l'intérieur de la villa

L'émergence d'une nouvelle centralité

Quartier d'habitation autour de la villa Savoye







Espace arboré face à l'entrée de la villa Savoye

Le plateau de Beauregard

- Le projet d'un grand équipement culturel intercommunal (cf. p. 39)
- La volonté de constituer une nouvelle centralité urbaine
- Le souhait d'ouvrir le quartier de Beauregard sur la ville

Analyse des contextes... 3- à l'échelle du monument

3

... à l'échelle du monument



Ouvrir à la visite la loge du jardinier

Libérer la villa des services administratifs

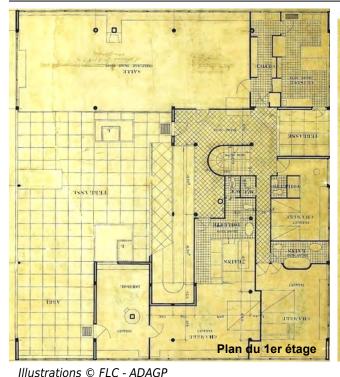
« Sanctuariser » la villa comme œuvre de Le Corbusier

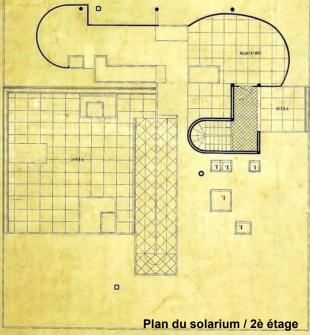
> Gérer durablement le parc de la Villa

La villa « les heures claires »









dehors / dedans

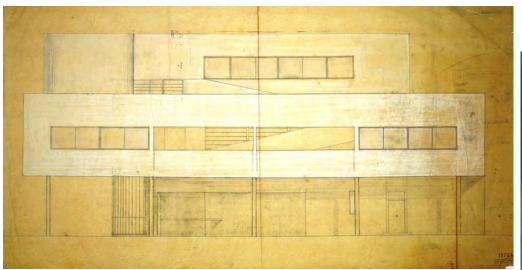
« La pureté totale »

Dernière de la série des villas blanches de Le Corbusier, la villa Savoye s'impose comme l'archétype du « purisme radical » corbuséen et du style moderne. La villa est le manifeste construit des cinq points, théorisés par son architecte en 1926 dans son Manifeste des cinq points pour une architecture nouvelle.

- · Les pilotis
- La fenêtre en longueur
- Le toit-terrasse
- La façade libre
- · Le plan libre

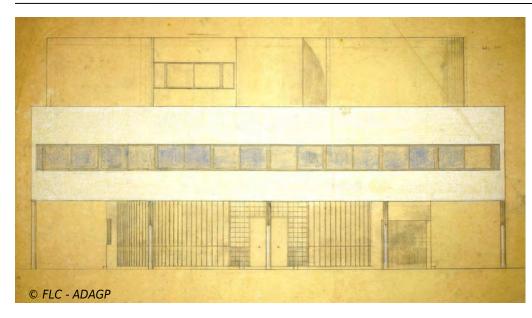
La villa « les heures claires »

La promenade architecturale



La fenêtre en longueur





La maison sur pilotis



© FLC - ADAGP

© FLC - ADAGP

La loge / plans

La Loge du jardinier

Prototype du « logement minimum »

· Une démarche expérimentale

Si la villa constitue un archétype du style moderne, la loge du jardinier, petit édifice d'accompagnement, anticipe dans une démarche expérimentale, ses constructions à venir.

Elle constitue un prototype de l'unité d'habitation qui sera déclinée dans toute son œuvre et notamment à la Cité radieuse de Marseille.

Ce pavillon est l'exacte réplique de « logement minimum » présenté au premier congrès des CIAM (1929) par Le Corbusier, destiné ici à héberger le jardinier du parc et sa famille. C'est aussi l'une des premières expérimentations de « logement modeste » menée par l'architecte.

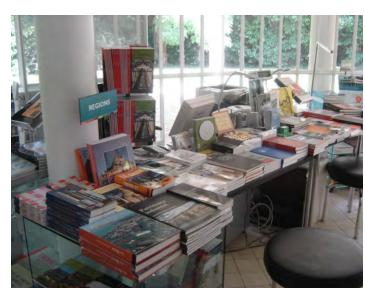
A Poissy, villa luxueuse et maison ouvrière minimum se trouvent donc réunies et confrontées, ce qui fera dire à Le Corbusier qu'il existe un « certain lien commun entre le logement des riches et celui des pauvres dans ces deux maisons ».

Compte tenu de son intérêt, et n'étant plus adaptée aux normes d'hébergement actuelles, il a été décidé que la loge serait restaurée dans son état initial et ouverte à la visite en complément de la villa.

- · surface réduite
- fonctionnalité maximale
- existence de polychromie

« Sanctuariser » la villa comme œuvre de Le Corbusier

Libérer la villa des services administratifs





Illustrations © FLC - ADAGP

La perception de la villa Savoye est perturbée par des occupations liées d'une part à l'exploitation commerciale du monument et d'autre part à la présence des locaux administratifs dans la villa.

Quatre types de gênes sont occasionnées par cette utilisation :

- Perturbation de la perception de la villa depuis l'extérieur causée par des usages intérieurs non liés à sa destination d'origine;
- Encombrement du vestibule par la boutique:
- Occupation de l'ancien appartement du chauffeur par les bureaux administratifs, rendus non accessibles au public;
- Pathologies de la maçonnerie de la villa dues à l'usage des sanitaires de la villa par les visiteurs.

Afin de pouvoir libérer la villa Savoye des aménagements non conçus par Le Corbusier, l'ensemble des locaux destinés à la gestion de la villa et à son exploitation commerciale sera externalisé à terme dans un autre bâtiment.

« Sanctuariser » la villa comme œuvre de Le Corbusier









Restaurer les intérieurs de la villa

- Rechercher les polychromies d'origine;
- Évaluer l'état sanitaire du bâti;
- Déterminer les états successifs des structures.

Réflexion paysagère sur le parc

- Gestion phytosanitaire des espèces d'origine;
- Articulation de la parcelle avec les espaces boisés et urbains contigus.

Thématiques transversales





 Améliorer la présentation du monument, le parcours de visite et l'offre de médiation





 Augmenter sa fréquentation au niveau local

 Faciliter l'accès au site en améliorant notamment la signalétique

1- à l'échelle du grand territoire

Énoncé des propositions...

2- à l'échelle du visiteur

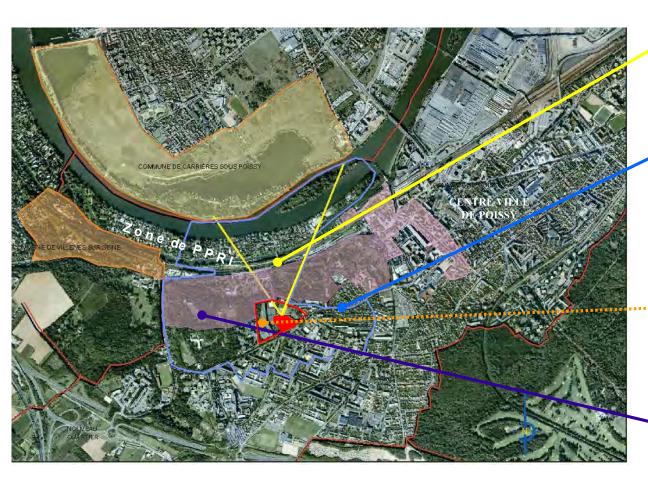
3- à l'échelle du monument

Énoncé des propositions...

1- à l'échelle du grand territoire

... à l'échelle du grand territoire

La maîtrise de l'environnement du site



- Restitution des vues vers les coteaux de la Seine
- Établissement d'un PPM défini selon les co-visibilités et les enjeux patrimoniaux
- Modification du PLU sur la zone des abords
 - Extension du Site Inscrit sur le coteau Ouest

La maîtrise de l'environnement du site

La restitution des vues

· Instauration d'un cône de vue

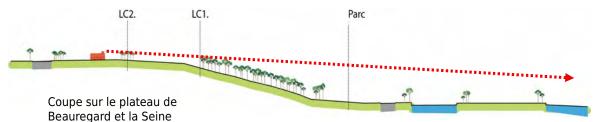
L'ouverture d'une large fenêtre dans les rideaux d'arbres encadrant la parcelle du lycée permettra de retrouver une partie des vues initiales de la villa sur le coteau de Carrières-sur-Seine et sur les méandres lointains.

Mais elle doit s'appuyer sur l'instauration préalable d'un cône de vue partant des fenêtres Nord de la villa, dans lequel la gestion des espaces bâtis et non bâtis prendra en compte prioritairement le respect des vues.

Des préconisations seront faites auprès du Conseil Général des Yvelines et du Conseil Régional d'Île de France afin d'améliorer l'aménagement des installations du lycée et d'envisager à terme la restitution partielle des vues masquées.

- Améliorer le traitement des espaces extérieurs du lycée situés dans le cône de vue
- Assurer le traitement visuel du gymnase et notamment de la toiture, afin qu'il se fonde dans le paysage
- Limiter au niveau du RDCH la hauteur de la haie arborée au Nord de la parcelle de la villa
- Limiter la hauteur de la haie arborée au Nord de la parcelle des terrains de sport du lycée

La gestion et la mise en valeur du patrimoine arboré des parcs situés dans le cône de vue seront étudiées dans le même esprit avec la Ville de Poissy et la DRIEE.





La maîtrise de l'environnement du site L'établissement d'un PPM

Le périmètre de 500 mètres de la villa Savoye sera commué en PPM défini selon les co-visibilités et les enjeux patrimoniaux identifiés sur place; il prendra en compte les cônes de vues vers la Seine et inclura les voies d'accès à la villa qu'il convient de requalifier.

Il sera composé de:

1) La parcelle d'origine de la villa Savoye (incluant donc celle du lycée).

La restitution des cônes de vue de la villa et les liaisons piétonnes recherchées avec le coteau Nord passent par les terrains du lycée: tout aménagement sur la parcelle du lycée aura un impact visuel direct sur la villa.

2) L'emprise du parc du domaine de Villiers (dont la parcelle de la villa est issue).

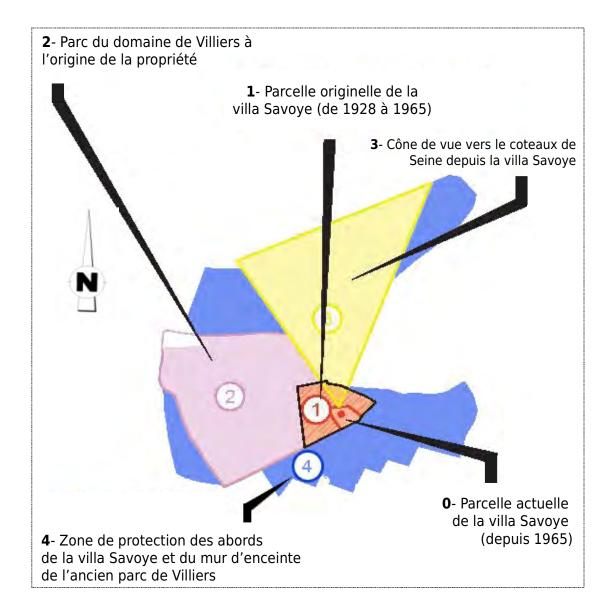
La villa entretient une relation visuelle importante avec le parc par le mur de clôture (qui conduit jusqu'à l'entrée du site) et par les grands arbres (qui procurent à la villa son bel accompagnement paysager actuel).

Cette emprise inclut la parcelle lotie de petits immeubles située à l'Ouest du lycée, dont la proximité immédiate avec la zone « d'Espace Boisé Classé » nécessite de pouvoir maîtriser son aménagement.

3) Le cône de vue généré par les fenêtres de la villa, tant du 1er étage (vue sur les terrains du lycée) que du 2è étage (vue sur les méandres de la Seine et coteaux lointains). Il implique de maîtriser la hauteur des rideaux d'arbres implantés au Nord de la villa, et le traitement paysager des aires de sport du lycée.

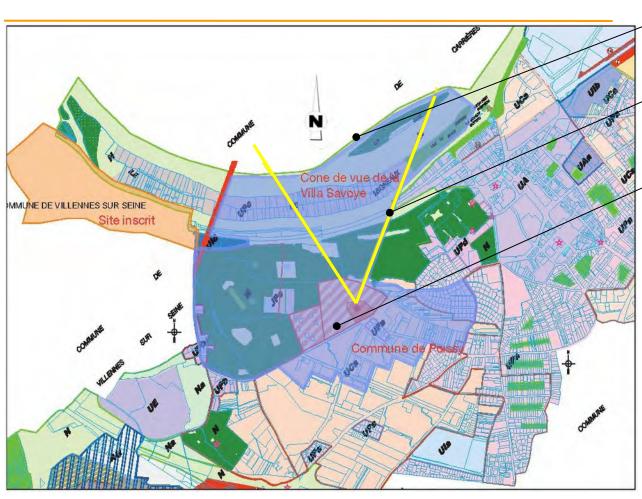
4) Les abords Sud et Est de la villa

Cette emprise englobe le premier front bâti faisant face à l'ensemble du linéaire de mur d'enceinte en pierre.



La maîtrise de l'environnement du site

La modification du PLU



- Prise en compte de l'emprise du PPM dans le PLU
- Prise en compte de l'emprise du cône de vue dans le PLU
- Modification du PLU sur la zone des abords de la villa

Modification du PLU

La modification du PLU permettra d'assurer une meilleure maîtrise de l'environnement de la villa et d'améliorer à terme sa mise en valeur dans la ville.

La zone de PLU de la villa Savoye sera modifiée pour répondre aux objectifs de protection et de mise en valeur du monument et de ses abords. Le document intégrera l'emprise du Plan de Protection Modifié (PPM) autour de la villa et la représentation du cône de vue défini pour protéger ses vues.

Le PLU inclura aussi les projets de création d'un nouveau bâtiment d'accueil pour la villa et du futur Pôle culturel près de l'accès au site.

La maîtrise de l'environnement du site

L'extension du site inscrit



Site Inscrit existant

Site Classé existant

Extension du Site Inscrit sur le coteau Ouest

Extension du Site inscrit

L'extension de la protection du coteau Sud de Poissy au titre des Sites protégés permettra d'assurer une continuité de gestion sur l'ensemble de la boucle de la Seine jusqu'à Villennes-sur-Seine inclus.

La protection de la rive nord sera assurée par la ZNIEFF et la zone de PADD de Carrièress/s-Poissy.

Énoncé des propositions... 2- à l'échelle du visiteur

2

... à l'échelle du visiteur



L'émergence d'une nouvelle centralité urbaine

La création d'un pôle culturel lié à la villa Savoye

L'amélioration du parcours de visite et de l'offre de médiation

> La poursuite et la diversification des expositions et des activités pédagogiques

L'émergence d'une nouvelle centralité urbaine

La requalification des cheminements piétons



Étude d'un nouveau mobilier urbain



Requalification de l'avenue et des espaces adjacents

L'amélioration de la visibilité de la villa Savoye



Retraitement de la zone d'entrée de la villa Savoye © FLC - ADAGP



Amélioration de la signalétique dans la ville

L'ambition de la Ville de Poissy est d'inscrire son action dans une démarche plus large et volontariste de planification urbaine.

Destiné à constituer une nouvelle centralité urbaine autour du futur Pôle culturel, le secteur du plateau de Beauregard connaîtra une action de planification urbaine d'ampleur selon deux axes majeurs :

1) La mise en place d'un projet globalisé permettant de relier dans une réflexion commune les éléments de patrimoine situés sur le coteau et le plateau de Beauregard.

A cet effet, une réflexion sera menée pour établir un lien et une continuité entre la villa Savoye et les autres sites remarquables alentours : le parc Meissonier, le parc de la Part Dieu, le château de la Maison de l'Enfance, l'enclos du Prieuré Saint-Louis, les vestiges de l'abbaye, notamment.

Cette réflexion pourra s'étendre jusqu'aux berges de la Seine, où l'environnement naturel et le patrimoine bâti de villégiature offrent des vues et des promenades parmi les plus agréables de la ville.

2) La volonté d'ouvrir le quartier de Beauregard sur le reste de la ville et d'opérer un recentrement urbain vis-à-vis des quartiers nouveaux en voie d'urbanisation vers Poncy et la Coudraie.

Dans cette optique, les accès au plateau de Beauregard seront repensés, les liaisons entre le centre ancien et la villa Savoye seront requalifiées et facilitées, les cheminements piétons et les accès voitures seront améliorés.

La création d'un pôle culturel lié à la villa Savoye



Le choix de ce site pour l'implantation du pôle culturel, à proximité de la Villa, en périphérie du centreville, à l'articulation entre un quartier résidentiel pavillonnaire (le quartier de l'Abbaye) et un quartier résidentiel vertical, essentiellement composé de logements sociaux, répond à plusieurs logiques :

- Une logique d'aménagement du territoire en rééquilibrant l'offre d'équipement culturel,
- Une logique d'amélioration de la cohérence urbaine et de la mixité sociale par l'installation d'un équipement structurant...
- La volonté de favoriser l'accès à la culture des habitants des quartiers prioritaires les plus éloignés de l'offre culturelle traditionnelle, le pôle culturel étant pour eux un équipement de proximité.

Le projet devra respecter les normes HQE et se conformer aux objectifs de l'Agenda 21 porté par la commune, pour en faire un bâtiment éco-responsable de référence.

Situé dans l'enceinte du Périmètre de Protection Modifié de la Villa Savoye, et mitoyen d'un mur médiéval, le pôle culturel fera l'objet d'un concours international d'architectes. Il fera écho à la villa Savoye en étant résolument tourné vers la modernité et l'innovation.

Une attention renforcée sera accordée au traitement des abords et à l'aménagement paysager. Concernant le stationnement, un parking souterrain permettra d'améliorer l'accessibilité aussi bien pour les usagers du pôle que pour les visiteurs de la Villa, sans dénaturer visuellement les abords.

L'identification par la Ville de Poissy d'importants besoins en matière d'équipements culturels (en particulier auditorium, salles de danse, réouverture du musée d'art et d'histoire...) a conduit à prévoir la création d'un Pôle culturel à vocation pluridisciplinaire.

Ce Pôle culturel :

- sera implanté à proximité de la villa Savoye (cf plan joint) sur un terrain qui accueille des équipements publics à caractère culturel (Centre de diffusion artistique et Salle Blanche de Castille). L'ensemble sera détruit pour permettre la construction de ce Pôle.
- entretiendra des rapports de synergie et de complémentarité privilégiés avec la villa (y compris la mutualisation de certains services)
- sera ouvert à tous et doté d'équipements permettant de toucher un large public

Le projet n'est pas encore déterminé de manière définitive mais il devrait accueillir :

- Un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique
- Un auditorium d'environ 400 places ainsi qu'une salle de 100 places.
- Le musée d'art et d'histoire de la Ville élaboré autour d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).
- Une boutique-librairie liée aux musées et au patrimoine de la Ville
- Des salles d'exposition et d'animation à configuration variable
- Une pépinière d'entreprises et d'organismes d'ingénierie culturelle (en réflexion)
- Un espace convivial et de restauration sous la responsabilité d'une école hôtelière.

L'amélioration du parcours de visite et de l'offre de médiation

Faciliter l'accès au site en améliorant la signalétique



Vue du chemin d'accès denuis le navillon du gardie



Vue depuis le parcours d'accès vers la villa



Vue vers le sud, face à l'accès au vestibule de la villa

• <u>Déplacement de l'Office de tourisme dans un lieu stratégique pour accueillir les touristes</u>

Le déménagement de l'Office de tourisme sur un nouveau site est en cours de réflexion. Ce lieu est particulièrement pertinent pour renseigner au mieux les visiteurs puisqu'il est situé face à la sortie de la gare ferroviaire, à proximité immédiate de la gare routière, et au départ des parcours touristiques.

Ce futur point de départ central, aménagé, valorisé, mieux identifié avec un fléchage adapté et visible dès la sortie de la gare permettra d'apporter les informations nécessaires aux visiteurs pour qu'ils puissent se diriger ensuite à pieds, en transports en commun, ou en véhicule privé vers les lieux historiques et/ou touristiques, notamment la Villa Savoye.

Les parcours touristiques existants et en projet

Le parcours actuellement existant emmène les visiteurs jusqu'à la Villa Savoye en passant par les sites les plus remarquables sur les plans patrimonial et architectural : le vieux pont sur la Seine, la Collégiale Notre-Dame de Poissy, le Prieuré royal et l'enclos de l'Abbaye pour remonter ensuite sur la Grange.

Le balisage entre les panneaux sera amélioré pour une meilleure lisibilité.

Un projet de nouveau parcours est en projet sur le thème de l'architecture de villégiature. Il conduira jusqu'à la Villa Savoye en passant par les berges de Seine (patrimoine fin XIXème siècle et début XXème avec notamment l'architecte Th. Bourgeois).

Un troisième parcours conduira les visiteurs sur les traces des peintres (dont certains impressionnistes) ayant travaillé sur les berges de la Seine.

Une nouvelle signalétique pour orienter, aider à localiser, et informer le touriste

La ville prévoit d'aménager une nouvelle signalétique dite « directionnelle » pour les véhicules (panneaux), et pour les piétons (rivets au sol ou clous) dans le but de guider les touristes.

L'enrichissement du parcours par une signalétique dite « culturelle » avec de nouvelles étapes et de nouveaux pupitres informatifs, ainsi que des bornes numériques est à l'étude.

Cette signalétique ne restera pas purement visuelle, mais devra être conçue dans une approche « multi-sensorielle » (audio guides) afin d'offrir la plus grande autonomie d'accès à tout pour tous.

Des rénovations et aménagement pour valoriser l'existant et développer l'attrait touristique

Des travaux de rénovation du Musée du Jouet vont être entrepris en 2015/2016 (ancien Prieuré royal) et une restauration du passage de l'enclos de l'Abbaye est à l'étude (contrainte de propriétés privées) concernant la remise en l'état du pavage, des murs et de l'éclairage.

Un projet de ré-aménagement de la grange est en cours de réflexion. Si ce projet abouti, l'ensemble des bâtiments patrimoniaux du périmètre auront été rénovés et mis en valeur sur l'axe touristique majeur de la ville de Poissy, allant de l'Office de tourisme / Gare jusqu'à la Villa.

Les revêtements de sols, actuellement disparates, le long des parcours mentionnés ci-dessus seront traités afin d'améliorer la cohérence et la qualité patrimoniale des parcours.

Face à la Villa, l'ensemble des abords, la question du stationnement et l'aménagement paysager sera traité avec un soin particulier avec le projet de futur Pôle culturel qui fera écho à la Villa. Pour l'instant, le parking faisant face à la Villa a été refait récemment et les voiries vont être bientôt équipées de luminaires en LED





© 11H45/ Centre des monuments nationaux © FLC- ADAGP

L'amélioration du parcours de visite et de l'offre de médiation

Une nouvelle offre de médiation

Hors visites commentées et conférences, le CMN proposera une nouvelle offre de médiation aux visiteurs :

- Mise en place à la mi-juin 2015 d'une application de visite adaptée à tous les publics, visuelle et graphique, proposant trois orientations de visite (promenade poétique, parcours architectural et parcours Savoye);
- Amélioration et enrichissement de la salle d'interprétation située au rez-de-chaussée;
- Installation d'une salle de lecture et d'un espace de ressources dans le boudoir de Madame Savoye;
- Mise en place d'un dispositif numérique fixe multitouches présentant de façon interactive les plans de la villa, sa structure architecturale, la restauration de la polychromie et le pavillon du jardinier.

© 11H45/ Centre des monuments nationaux © FLC- ADAGP

L'amélioration du parcours de visite et de l'offre de médiation

La proposition d'un nouveau parcours de visite

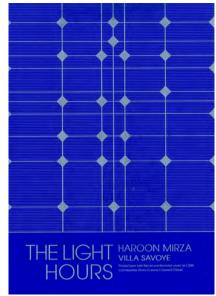
Un parcours de visite rénové sera proposé aux visiteurs en 2015, à l'occasion du cinquantenaire de la mort de l'architecte.

La loge du jardinier, dont les travaux de restauration commenceront début 2015, sera ouverte au public et intégrée au parcours de visite en fin d'année 2015.

Le CMN souhaite solliciter la Fondation Le Corbusier comme conseil scientifique dans le cadre de l'élaboration du projet scientifique de la villa et l'amélioration du parcours de visite.

La poursuite et diversification des expositions et des activités pédagogiques







Les expositions organisées ces deux dernières années par le CMN

La villa Savoye s'impose depuis déjà plusieurs années comme un lieu d'exposition privilégié pour la création contemporaine. Raphaël Zarka en 2013 et Haroon Mirza en 2014 sont venus investir la villa « les heures claires », favorisant ainsi le dialogue entre le manifeste du style moderne, emblème du patrimoine architectural du XXème siècle, et la jeune création contemporaine. Ces expositions permettent notamment d'animer l'icône de Le Corbusier. L'exposition « Au bonheur de la ménagère », organisée fin 2013, a, quant à elle, initié un nouveau cycle d'expositions historiques.

Exposition Raphaël Zarka

Raphaël Zarka a créé trois sculptures monumentales en béton exposées en plein-air dans les jardins de la villa du 12 juillet au 29 septembre 2013. Ces sculptures témoignaient d'une double filiation avec le travail de Le Corbusier : l'abstraction minimaliste et l'architecture modulaire géométrique. Une œuvre vidéo de l'artiste était également présentée à l'intérieur de la villa.

La poursuite et diversification des expositions et des activités pédagogiques

Exposition Haroon Mirza

En partenariat avec le Centre des monuments nationaux, et à l'initiative de Lab'Bel, le projet The Light Hours vise à faire entrer en résonnance un site d'exception, la villa Savoye, construite par Le Corbusier et une vaste installation *in situ*, de son et de lumière, conçue par l'artiste britannique Haroon Mirza.

En prenant appui sur l'histoire et les évolutions fonctionnelles de la villa, Haroon Mirza a mis en place un dispositif de panneaux solaires pour alimenter des lumières LED qui structurent son installation. Ce dispositif lui permet d'organiser un vaste réseau de pulsations sonores qui transformeront en espace audible et sonore ce que le Corbusier qualifiait « d'espace indicible ».

Exposition « Au bonheur de la ménagère »

La cuisine, « lieu du sourire féminin » d'après Le Corbusier, s'est imposée comme un véritable terrain d'expérimentation pour l'architecte en étant le reflet d'une société nouvelle et le champ d'investigation pour les nombreuses innovations techniques des années 1930. L'espace cuisine de la villa Savoye est rationnalisé, fonctionnel et adapté aux besoins afin d'accompagner les nouveaux gestes ménagers notamment liés à l'usage du robot.

Afin de consacrer ces innovations et cette modernité ménagère, le CMN a choisi de présenter textes, photographies et objets qui ont marqué l'émergence de la cuisine moderne.



Exposition Raphaël Zarka/ Villa Savoye 2013 / © CMN/FLC - ADAGP



The Light Hours - Haroon Mirza/Villa Savoye 2014 / © CMN/FLC - ADAGP Photo © Martin Argyroglo

La poursuite et diversification des expositions et des activités pédagogiques



© Centre des monuments nationaux



© Paul Cox

Les activités pédagogiques

Le service éducatif de la villa Savoye propose une palette d'activités variée pour permettre à des élèves de l'école primaire aux étudiants de venir rencontrer, découvrir, explorer la villa Savoye. Les approches sont nombreuses. Elles peuvent s'adapter à la demande de l'enseignant ou au niveau de la classe. La visite peut s'inscrire dans une approche par les « arts de l'espace », (architecture, urbanisme) ou peut explorer les « arts du quotidien » (mobilier et objets d'art), voire ceux du spectacle vivant. Ces visites permettent d'aiguiser la curiosité des élèves pour le patrimoine tout en favorisant l'interdisciplinarité.

La villa Savoye participe également chaque année aux « Portes du temps », manifestation nationale lancée par le ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Cette manifestation vise à sensibiliser les jeunes publics issus de zones urbaines sensibles à l'histoire et au patrimoine.

Énoncé des propositions... 3- à l'échelle du monument

... à l'échelle du monument



Restauration de la loge du jardinier et de la villa

Restauration de la villa selon ses dispositions et couleurs d'origine

Réflexion paysagère sur le parc

© FLC - ADAGP

Diagnostic fait en collaboration avec les précédents restaurateurs, le STAP 78, la Fondation Le Corbusier, le Laboratoire LERM. Calendrier: 2015

Remise du diagnostic par P. Prunet, ACMH: 1er trim. 2011

Commande du projet de restauration : 2011

Démarrage des travaux: 2015

La restauration de la loge du jardinier

Diagnostic et sondages préalables

Les objectifs du diagnostic sur la loge sont :

- Ouvrir la loge à la visite;
- Prendre des mesures compensatoires pour les PMR;
- Améliorer sa présentation dans le site;
- Restituer la loge dans son état d'origine (intérieur et extérieur) : remise en peinture d'après une esquisse de Le Corbusier et restitution de certains équipements;
- Mettre la loge aux normes et en sécurité, tout en répondant aux enjeux du développement durable.

Afin de développer la connaissance de la loge dans ses états successifs, et de la restituer dans son état d'origine, sont dès lors réalisés :

- Des sondages stratigraphiques des structures, parements et revêtements, une recherche en polychromie (pigments, liants des peintures...) et une étude des adaptations successives visant à l'amélioration du confort de vie (réseaux, équipements, chauffage, humidité,...) et de l'esthétique (décors et mobilier,...);
- Une étude des procédés de construction;
- Une analyse de la constitution des éléments de second œuvre (parois, planchers, carrelages,..).

Cette prospection scientifique ouvre un champ d'expérimentation qui pourra être étendu à la villa. Les résultats de la recherche et du projet seront présentés au public, dans la salle de la villa dédiée à l'interprétation.

La restauration de la loge du jardinier

Interventions sur la loge du jardinier

Le premier objectif de l'intervention est d'assurer la conservation des parois par la mise hors d'eau et la suppression des enduits plâtres afin de stabiliser la corrosion des aciers et le développement de l'ettringite.

L'autre objectif est de restaurer la loge dans son état d'origine, d'après les plans et croquis de Le Corbusier, en excluant notamment les ajouts liés au confort et à l'évolution des techniques et en conservant les restitutions de Jean Dubuisson conformes à l'état 1929.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs interventions sont prévues :

- Restauration et restitution de la polychromie architecturale extérieure et intérieure;
- Restitution des éléments disparus : mobilier fixe et équipement 1929;
- Mise en place d'un certain nombre d'installations techniques : traitement climatique pour assurer une température compatible avec la conservation de la loge, mise aux normes et restitution de l'éclairage Perfecla;
- Restauration des abords : murs du chenil, du portail et des jardinières;
- Mise en œuvre des équipements nouveaux pour l'ouverture de la loge au public.

















© Pascal Prunet

Illustrations © FLC - ADAGP



Fig. 07

Peinture verte du RDCH La loge / document d'époque

Les interventions sur la villa



© FLC - ADAGP

Intervention sur les terrasses

Un diagnostic sera établi en 2015 en vue de:

- · L'amélioration de leur étanchéité;
- Leur présentation (traitement des sols, garnissage des bacs à plantes...);
- Leur authenticité: une étude de leur état originel est à mener, des travaux ayant été effectués sur les terrasses (surépaisseurs) entre 1985 et 1993 par Jean-Louis Véret, ancien collaborateur de Le Corbusier jusqu'en 1955, et Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux de la villa Savoye à partir de 1985.

Les interventions sur la villa



© FLC - ADAGP

Restitution progressive des intérieurs

Afin de favoriser une restitution partielle des intérieurs de la villa Savoye, le Centre des monuments nationaux prévoit, à l'issue des travaux d'étanchéité, des travaux de réparation des intérieurs qui concernent les sols, les huisseries ainsi que les peintures de la villa.

Une prospection scientifique sera également menée afin de pouvoir évaluer l'état sanitaire du monument et de déterminer les états successifs des structures, revêtements et équipements de confort de la villa.

Réflexion paysagère sur le parc

Protection et développement durable du site historique

Issue du démantèlement du domaine boisé du château de Villiers, la parcelle de la villa Savoye est aujourd'hui réduite à un hectare, contre sept originellement.

Elle a conservé, au sud, son mur de clôture et son rideau d'arbres. En revanche, au nord, la construction de la cité scolaire Le Corbusier en 1964 sur la parcelle historique de la villa Savoye a amputé le paysage d'origine et en particulier le verger de la maison.

S'agissant du parc, la réflexion portera sur l'articulation de la villa avec son environnement naturel. L'objectif sera de mettre en œuvre une gestion durable et phytosanitaire du site et des espaces boisés historiques et un programme d'entretien des haies qui constituent un véritable cordon vert entre la villa et son environnement urbain, tout en maintenant les perspectives historiques depuis le solarium de la maison.



© FLC - ADAGP

Tableau de synthèse

MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS

Compétence du Centre des monuments nationaux	Compétence de la Ville de Poissy	Compétence de la Préfecture de région lle-de-France
Instauration d'un cône de vue vers les coteaux de la Seine		
Restauration de la loge du jardinier - pour son ouverture au public 2015	Modification du PLU - lancement de la procédure	Modification du PLU - accord du Préfet
Travaux de réparation de la villa Savoye 2015	Création du PPM - lancement de la procédure	Création du PPM - concertation avec l'ABF / accord du Préfet
Revalorisation des abords immédiats 2020		Compétence de la Préfecture du département des Yvelines
	Extension du site inscrit accord de la ville	Extension du site inscrit lancement de la procédure par la CDNPS
		Compétence du Conseil régional d'Ile-de- France
Gestion raisonnée du parc de la villa	Aménagement paysager sur la lisière sud des parcs	Aménagement paysager des aires de sport du Lycée Le Corbusier
Création d'un cheminement visiteurs à partir des berges de la Seine		
Création d'un nouveau parcours de visite 2015		
Amélioration de la signalétique dans le parc et à l'intérieur de la villa 2015	Amélioration de la signalétique depuis le centre-ville et à travers le Parc Meissonier	Création d'un chemin au travers de la parcelle du lycée ou en limite séparative
Poursuite et diversification des événements culturels et des expositions	Requalification de l'axe structurant du plateau de Beauregard	Échelle du grand territoire
	Création d'un pôle culturel intercommunal en lien avec la Villa Savoye	Échelle du monument
	e d'une convention de partenariat Ville de Poissy/CMN 16	Échelle du visiteur 53



L'ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne Le Corbusier 1929-1931



La villa Savoye et la loge du jardinier Annexe 1 : Documents d'urbanisme

Intentions du PADD du PLU de Carrières s/s Poissy

4. OBJECTIFS 3: PRESERVER LES ESPACES NATURELS

La Commune de Carrières-sous-Poissy a décidé de préserver en espace naturel le site des anciennes sablières des berges de la Seine et le secteur agricoles du plateau. Le secteur des anciennes sablières et des étangs sera préservé en espace naturel afin d'offrir un grand espace vert et d'ouvrir la ville sur la Seine. Le secteur du plateau sera conservé en espace naturel afin de préserver l'activité agricole limitée par la pollution des sols. Les projets visant à préserver les espaces naturels se traduisent dans le plan local d'urbanisme par les actions suivantes:

LE SECTEUR DES BERGES

Paysage: - préserver le site des anciennes sablières

- préserver les étangs de la Galliotte et de la Vieille Ferme - favoriser l'insertion paysagère de l' éventuelle A104.

Trame viaire : - préserver la continuité du chemin de halage

- prolonger les rues du quartier Saint-Louis par des chemins orientés vers la Seine

- implanter un circuit de circulations douces.

Equipements: - implanter un secteur d'équipement entre le quartier et les espaces naturels préservés.

LE SECTEUR DU PLATEAU

Paysage: - favoriser la dépollution des sols par la phytorégénération

- aménager un secteur de transition paysagé entre la zac et la znieff.

Trame viaire: - préserver les chemins existants

- favoriser l'insertion paysagère de l'éventuelle A104.

Equipements: - favoriser l'intégration paysagère des bâtiments de l'entreprise Azalys

- implanter une aire d'accueil des gens du voyage.

(Extrait du PADD du PLU de Carrières sous Poissy)

Carrières sous Poissy

Préserver les espaces naturels

Le secteur du plateau

Poissy

Poissy

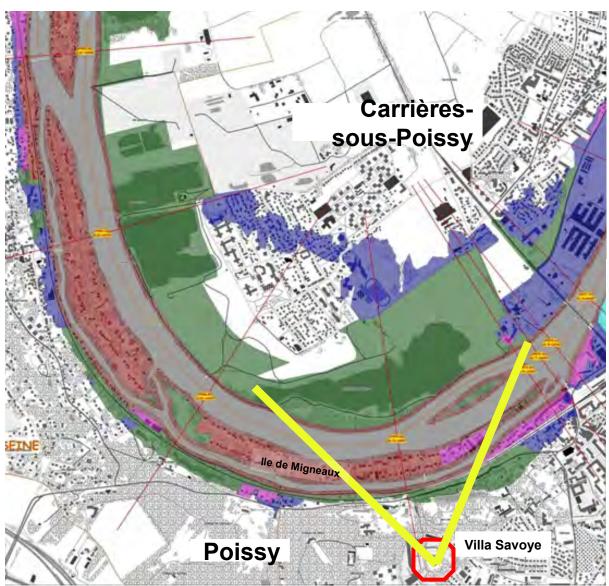
Préserver les espaces naturels

Le secteur du plateau

Carte extraite du PADD du PLU de Carrières-sous-Poissy

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PPRI - Secteurs inondables de Poissy et Carrières-s/s Poissy



La carte de PPRI indique que l'Ile de Migneaux et les berges de la Seine sont en zones d'inondabilité ou d'aléa fort.

Cette situation empêche ou limite fortement la construction sur ces zones d'intérêt environnemental.

Toutefois elle ne protège pas pour autant le patrimoine bâti ni paysager, elle n'agit pas pour leur mise en valeur, et notamment n'empêche pas les démolitions et déboisements.

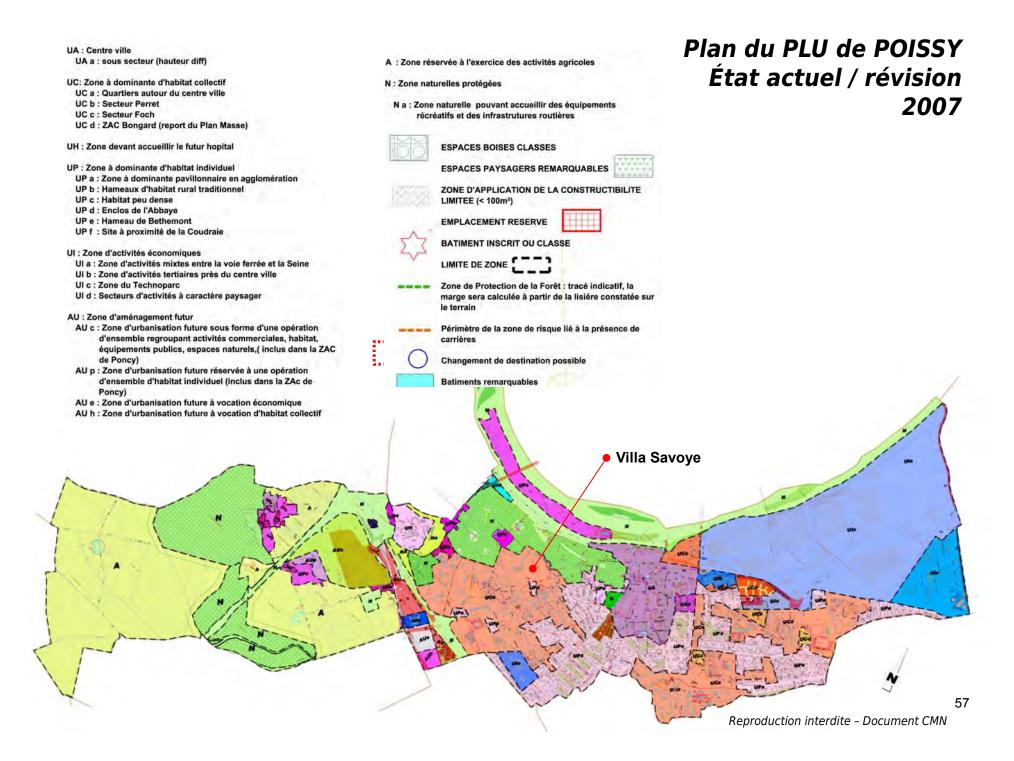
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE PPRI :

- Zone marron : secteur inondable situé en zone de grands écoulements
- Zone verte : secteur inondable non bâti, au bâti dispersé ou obsolète soumis aux aléas modérés (entre 0 et 1 m d'eau), forts
 - Zone verte indicée (A, B et C)
 - Zone rouge foncé : centre urbain et autre zone urbanisée exposés
 - Zone rouge clair : zone urbanisée hors centre urbain exposée
 - Zone bleue : centre urbain exposés aux aléas modérés ou forts
 - Zone bleue indicée (A, B et C) : zone supportant des enjeux économiques

LIMITES ADMINISTRATIVES :

Limite communale

Limite départementale



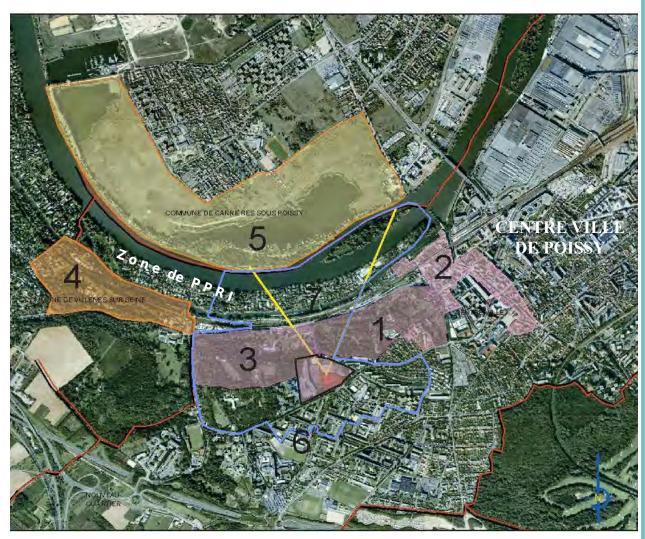


L'ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne Le Corbusier



La villa Savoye et la loge du jardinier Annexe 2 : Proposition de « zone tampon » pour la villa Savoye

Zone « tampon » de la villa Savoye



La zone tampon est constituée de:

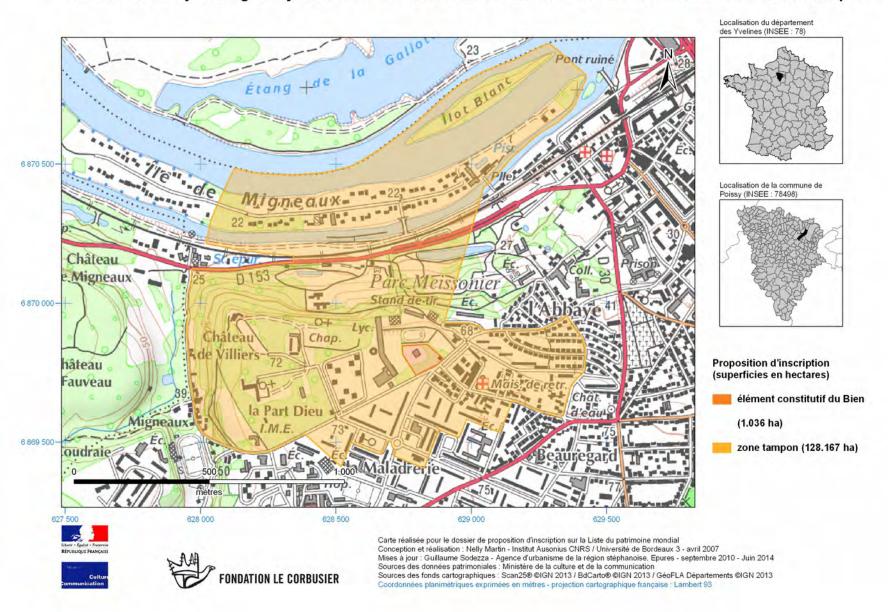
- 1 Site classé de Poissy (Enclos de l'Abbaye et Parc Meissonier)
- 2 Site inscrit existant de Poissy (Centre ville)
- 3 Site inscrit à créer de Poissy (Château de Villiers)
- 6 PPM de la villa Savoye
- 7 Cône de vue de la villa Savoye

Dispositifs de protection ou outils de préservation en marge de la zone tampon

- 4 Site inscrit de Villennes-sur-Seine
- **5 Zone de PADD et ZNIEFF de Carrières-sous-Poissy** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique)

Zone « tampon » de la villa Savoye

06 b - Villa Savoye et loge du jardinier : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon





L'ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne Le Corbusier



La villa Savoye et la loge du jardinier Annexe 3 : La protection au titre des monuments historiques en France La protection au titre des monuments historiques constitue une servitude pérenne attachée à l'immeuble. La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'État (direction régionale des affaires culturelles), soit à la demande de « toute personne y ayant intérêt » (propriétaire de l'immeuble, collectivité locale, association, etc.) soit à l'initiative de l'administration, au terme d'un recensement systématique (zone géographique, typologie ou thématique particulière) ou encore lorsque le bâtiment est en danger. Le code du patrimoine prévoit deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : le classement et l'inscription.

Les services en charge de la mise en œuvre de ces protections sont des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication : DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) qui comprennent notamment les CRMH (Conservations régionales des monuments historiques) et les STAP (Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine). Les DRAC instruisent pour le compte du Préfet de Région.

Le régime de protection s'applique indifféremment selon que le propriétaire est privé ou publique et, dans ce dernier cas, quelque soit la personne publique considérée (collectif, établissement public, Etat).

- **1. Le classement :** en application de la loi (article L.621-1 du code du patrimoine) "les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative ». Après son approbation par la Commission nationale des monuments historiques, cette décision fait l'objet d'un arrêté du ministre en charge de la culture.
- « L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative. » (article L.621-9 du code du patrimoine). Les travaux affectant un immeuble classé doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès du service territorial de l'architecture et du patrimoine. Les travaux autorisés ... s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques. » (article L.621-9 du code du patrimoine).

Le choix du maître d'œuvre est encadré. En application de l'article R 621-28 du code du patrimoine, la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les immeubles classés n'appartenant pas à l'Etat doit être assurée soit par un architecte en chef des monuments historiques, soit par un architecte ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, établi dans l'un de ces Etats et présentant les conditions requises pour se présenter aux épreuves du concours institué par le 2° du l de l'article 2 du décret n° 2007-1405 du 28 septembre 2007 portant statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques et adaptation au droit communautaire des règles applicables à la restauration des immeubles classés ainsi que celles requises pour être inscrit à un tableau régional de l'ordre des architectes en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Ce maître d'œuvre doit être titulaire d'un diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention « architecture et patrimoine » ou de tout autre diplôme de niveau équivalent et justifiant d'une activité professionnelle régulière dans le domaine de la restauration du bâti ancien pendant les dix années précédant sa candidature.

L'immeuble classé ne peut s'acquérir par prescription. On ne peut lui appliquer de servitudes légales pouvant lui causer des dégradations, c'est-àdire essentiellement les servitudes d'urbanisme (alignement). Il ne peut être exproprié sans que le ministre chargé de la culture ait été consulté.

En cas de péril pour la conservation d'un immeuble classé, «l'autorité administrative peut, après avis de la Commission nationale des monuments historiques, mettre en demeure le propriétaire de procéder aux travaux (article L.621-12 du code du patrimoine) puis, en l'absence de réponse, exécuter d'office les travaux, ou poursuivre l'expropriation de l'immeuble au nom de l'État » (article L.621-13 du code du patrimoine).

2. L'inscription (article L.621-25 du code du patrimoine) concerne quant à elle "les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation". Ces immeubles peuvent être inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région après avis favorable de la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

L'inscription entraîne pour les propriétaires «l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit sans avoir, quatre mois auparavant, avisé le préfet de région de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent d'effectuer» (article L.621-27 du code du patrimoine). Ces travaux sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme. Le permis ne peut être accordé qu'après accord du Préfet de Région.

Les travaux d'entretien, de réparation et de restauration des immeubles classés et inscrits sont effectués sous le contrôle scientifique et technique de l'administration (DRAC) et peuvent bénéficier d'une participation financière de l'État. Le montant de la participation éventuelle de l'État est déterminé en tenant compte de l'urgence des travaux, de la capacité contributive du propriétaire et de l'intérêt patrimonial des opérations.

Sous certaines conditions, les propriétaires privés de monuments historiques peuvent en outre bénéficier d'avantages fiscaux sur la part des travaux restant à leur charge conformément aux dispositions prévues par les articles L.623-1 du code du patrimoine et 156 et 156 bis du code général des impôts. A la demande des services fiscaux, ils devront produire le certificat de conformité établi par la DRAC à la fin des travaux.

Abords des édifices protégés au titre des monuments historiques :

L'instauration d'une protection au titre des monuments historiques (classement, inscription) génère un périmètre dans lequel les modifications du bâti environnant sont soumises à des autorisations spéciales. «Est considéré, pour l'application du présent titre, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres » (article L.621-30 du code du patrimoine). La notion de covisibilité est importante : si le terrain d'assiette d'un projet architectural et un monument classé ou inscrit sont visibles l'un depuis l'autre, ce projet est soumis à l'avis conforme des architectes des bâtiments de France (compétence des STAP).

Pour mémoire, à la protection au titre des monuments historiques, ou générée par cette dernière (abords) peut s'ajouter une protection au titre :

- 1) des secteurs sauvegardés, des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ;
- 2) des sites classés ou inscrits (articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement) ;
- 3) des secteurs délimités par le plan local d'urbanisme (article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme).

Tous ces espaces sont suivis en particulier par les conservateurs des monuments historiques et les architectes des bâtiments de France (ABF), experts placés au sein des DRAC (CRMH et STAP). Outre les conseils qu'ils peuvent prodiguer en amont, les ABF disposent d'un pouvoir de contrôle lors de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux qui s'exprime le plus souvent par un avis « conforme » c'est-à-dire qui s'impose à l'autorité compétente pour émettre sa décision (déclaration, préalable, permis de démolir, de construire, d'aménager, autorisations spéciales).



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **EXTRAIT DU REGISTRE**

SÉANCE DU 30 juin 2014

32

OBJET: VŒU : Soutien de la démarche initiée par l'association des sites Le Corbusier afin de faire reconnaître l'œuvre de Le Corbusier auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO

DELIBERATION SANS VOTE

L'an deux mille quatorze, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 juin 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Maire

Mme de VAUCOULEURS M. NICOT Mme MESSMER M. BLOCH Mme XOLIN M. PROST Mme GRIMAUD Mme CONTE M. DUPART Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. ROGER M. LETELLIER Mme LEFEBVRE Mme HUBERT M. MOULINET Mme MAIRET Mme GRAPPE M. DE JESUS PEDRO M. VACQUIER Mme EMONET-VILLAIN Mme BELVAUDE M. POCHAT M. PRADOUX Mme VINAY M. SHEEHAN M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND M. HEDRICH M. FEVRIER. M. MEUNIER Mme EL MASAOUDI M. MONNIER PRESENTS: M. BERÇOT Mme DOS SANTOS

POUVOIRS: Mme ANDRE-VERGER à M. OLIVE Mme DRAY-BAZERQUE à Mme GRIMAUD

SECRETAIRE: Mme EMONET-VILLAIN.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

VOEU

au conseil 2121-29 permettant Ĵ notamment l'article municipal d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local. général des collectivités territoriales, le Code

et l'association des sites de moyens signée entre la ville de Poissy la convention d'objectifs et Corbusier, le 7 mai 2013,

et de Poissy, Considérant la qualité patrimoniale de la Villa Savoye, édifiée sur le territoire de la commune l'intérêt majeur à valoriser ce patrimoine remarquable au rayonnement national et international, Considérant la démarche initiée depuis 2010 par l'association des sites Le Corbusier à faire reconnaître l'œuvre de Le Corbusier auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO,

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20140701-20143006_D_032-DE Date de télétransmission : 01/07/2014 Date de réception préfecture : 01/07/2014

Département des Yvelines Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye Ville de Poissy

Considérant que la commune de Poissy a un intérêt local prestigieux à faire reconnaître l'œuvre qu'elle accueille sur son territoire dans le cadre de cette démarche,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1:

de prendre acte et soutenir la démarche initiée par l'association des sites Le Corbusier à faire reconnaître l'œuvre de Le Corbusier auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO,

Article 2

de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire, Conseiller Général des Yvelines Président de la P.A.C.

Karl OLIVE